

INFORMATIONS PRATIQUES :

SAVS Privas

8, rue du Docteur Bourret
07000 Privas
Tél. - Fax - Répondeur :
04 75 64 70 19

Ouvert du lundi au samedi.

Antenne SAVS Tournon

20, rue du 14 juillet
07300 Tournon-sur-Rhône
Tél. : **04 75 09 77 42**

Ouvert du lundi au samedi
sur rendez-vous.

Permanence les jeudis :
de 16 h à 18 h.

Antenne SAVS Aubenas

Résidence du Pont d'Arc
28, boulevard Maréchal Lyautey
07200 Aubenas
Tél. : **04 75 93 64 45**

Ouvert du lundi au samedi
sur rendez-vous.

« L'information relative à votre prise en charge est protégée par le secret professionnel auquel sont astreints tous les professionnels. Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la Loi 78-17 article 23 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés individuelles (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL) ».

Écoute, détresse : 0 810 20 15 15



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE :

Contacts :

Coordinateur :

M. Matthieu LENOIR
Tél. - Fax : 04 75 64 70 19
Courriel : savs@privas-groupe-sainte-marie.com

Adjoint de direction :

M. Yves PIZETTE
Courriel : y.pizette@privas-groupe-sainte-marie.com

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



« En peu de temps parfois,
on fait bien du chemin »
Molière.

Personnes concernées :

Le SAVS s'adresse principalement à des adultes en situation de handicap psychique souhaitant bénéficier d'un soutien dans leur projet de vie.

Le SAVS propose un accompagnement individuel et personnalisé vers l'autonomie, le maintien à domicile et l'intégration sociale.

Conditions et procédure d'admission

D'abord ...

- notification CDAPH avec orientation SAVS ;
- à la demande de la personne, de sa famille, des services sociaux, des services de santé et des organismes de tutelle ;

ensuite..

- un premier entretien avec le coordinateur permettra de définir les besoins liés au projet ;
- un contrat d'accompagnement sera établi avec la personne accueillie ;

puis...

- l'accompagnement pourra débuter dès réception de l'arrêté d'admission du Conseil général (aide sociale).

Domaines d'intervention :

- ◇ recherche et amélioration du logement ;
- ◇ soutien dans les démarches administratives et budgétaires ;
- ◇ suivi de santé, relation et mise en lien avec les équipes médicales ;
- ◇ écoute et soutien psychologique ;
- ◇ soutien et/ou insertion professionnelle ;
- ◇ développement et/ou maintien des relations sociales et familiales ;
- ◇ accès à la citoyenneté et à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Lieux d'intervention :

- au domicile ;
 - dans nos bureaux ;
 - sur le lieu de travail ;
 - tout autre lieu convenu et approprié.
-

Composition de l'équipe :

Sous la responsabilité du directeur :

- un **adjoint de direction** ;
- un **éducateur spécialisé, coordinateur** ;
- cinq **éducateurs spécialisés**.